

L'ÉCONOMIE INFORMELLE COMME PRATIQUE SOCIALE ET SAVOIR-FAIRE LOCAL

Lucien MAUREPAS¹

Savoir local/ Savoir scientifique : un éclairage anthropologique et sociologique

Les savoirs locaux sont issus de deux champs de recherche : celui « traditionnel » de l'anthropologie et celui plus contemporain de la sociologie. Concernant le premier champ, l'avènement, au niveau international, du concept politique de développement local, a suscité une reconnaissance institutionnelle et dans le même temps, épistémologique des savoirs dits locaux. Un principe contenu dans l'Agenda 21 de la déclaration de Rio de 1992, concerne le rôle central accordé aux peuples autochtones à jouer par exemple dans le domaine de l'environnement, en raison de leurs connaissances et pratiques considérées comme « traditionnelles » (Ducros A., Lizet B., Micoud A., Roué M., 1998). Ainsi, la Convention sur la diversité biologique entrée en vigueur en 1993 reconnaît « le droit souverain » des Etats de gérer leurs ressources génétiques et de préserver leurs savoirs traditionnels, élevés au titre de « patrimoine commun de l'humanité » (Larrère C., Larrère R., 1997, p.306). Des programmes internationaux sont consacrés à ce patrimoine ; citons, pour exemple, le programme « Systèmes des savoirs locaux et indigènes » porté par l'UNESCO ou celui de la Banque Mondiale, « Les savoirs locaux au service

¹ Docteur en sociologie, professeur à l'UEH.

du développement » (Agrawal, 2002). De telles initiatives pensées à une échelle internationale sont venues dynamiser, en France notamment, les travaux sur les savoirs locaux constituant un champ de recherche pour l'anthropologie et l'ethnologie. Si les premières études concernant les savoirs datent des années 1960, la mission du Patrimoine ethnologique, qui finança dès 1982 des travaux sur cette thématique, incita à la constitution d'un réseau de chercheurs et d'un capital de connaissances sur les savoirs alors désignés de « naturalistes populaires » (Bromberger, 1986).

Du point de vue de la sociologie contemporaine, la prise en compte des savoirs sur la nature est liée à des approches concernant le domaine de l'environnement. Celui-ci suscite fréquemment la confrontation entre des groupes sociaux ayant des prérogatives différentes sur un objet commun, sollicitant, dans un exercice de légitimation, des connaissances divergentes. De nombreux exemples peuvent étayer ce point de vue, empruntés au champ de la sociologie de l'environnement : l'estimation et la gestion des populations animales entre chasseurs ou pêcheurs et protecteurs de la nature (Barthélémy, 2003, Fabiani, 1988, Vourch, Pelosse, 1988), l'utilisation de ressources et de milieux naturels entre agriculteurs et usagers « extérieurs » (Chamboredon, 1980), entre les acteurs industriels ou agricoles et des militants de la protection de l'environnement (Picon, 1988) ; ou encore, entre des représentants de l'Etat lors de l'application d'une politique publique et des usagers locaux (Barthélémy, Nicolas, 2002, Clays-Mekdade, 2003, Billé R., Mermet L., 2003). Très rapidement, dans ces espaces d'opposition, ou tout au moins de débats, un des enjeux prépondérants concerne le domaine des savoirs relatifs à l'objet environnemental. Ainsi, un champ de recherche s'est-il constitué autour de la notion d'expertise et de l'implication majeure d'une discipline scientifique spécifique, l'écologie et de ses représentants dans les problématiques environnementales (Theys, Kalaora, 1995). De plus, la gestion des milieux naturels ou de la qualité de l'environnement repose sur des traitements administratifs prônant le principe de la « gouvernance ». De ce fait, la mise en relation d'acteurs d'origines diverses incite à la circulation des savoirs, à la publicisation des connaissances

scientifiques et à leur « traduction » dans la société civile (Callon, Lascoumes, Barthes, 2001). Les exercices de concertation ou de démocratie participative sont des lieux privilégiés d'observation pour le sociologue de la confrontation entre le « savoir-expert » et le « savoir-profane » (Garin, Rinaudo, 2002, Lascoumes, 2001). Les réflexions de l'anthropologue et du sociologue, qui suivent des cheminements différents, aboutissent cependant à une réflexion commune concernant la relation entre les savoirs locaux et le développement durable. Dans le registre de l'anthropologie, le caractère désigné patrimonial des savoirs locaux renvoie à l'approche des sociétés locales, dites aussi « traditionnelles ». L'adjectif « local » exprime cette perception de l'indigène par rapport à l'exogène ; dans la perspective du respect des pratiques indigènes par rapport à la globalisation économique ou culturelle du développement. Dans le registre du sociologue, la question des savoirs est également au centre de la notion de développement durable mais dans l'idée que les politiques environnementales, en multipliant les échelles de planification, tendent à intégrer les savoirs profanes ou empiriques de la nature, remettant en cause le lien classique entre le décideur et le scientifique.

L'économie informelle comme pratiques sociales et comme savoir-faire local

L'économie, avant d'être une discipline scientifique est avant tout une pratique qui se déploie au sein de la société et qui met en interaction des hommes et des femmes autour de biens à produire et à consommer. Elle s'inscrit dans ce que Pierre Bourdieu appelle un « Champ », un espace social et autour d'activités structurées par des acteurs divers.

Un mot sur l'économie informelle

La notion d'économie informelle fut employée pour la première fois dans une étude de Keith Hart (1973) sur le Ghana dont les résultats furent présentés dès 1971. Le Bureau international du travail (BIT) reprit le terme dans un rapport publié en 1972 sur la situation de l'emploi urbain au Kenya dans le cadre du Programme

mondial de l'emploi lancé en 1969. Le concept d'économie informelle prend naissance. Il englobe des travailleurs pauvres, exerçant un travail pénible, dont les activités économiques ne sont ni reconnues, ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées par les pouvoirs publics et qui sont caractérisées par :

- une facilité d'accès ;
- une utilisation par les entreprises de ressources locales ;
- des technologies à forte intensité de main-d'œuvre ;
- une propriété familiale des entreprises ;
- une petite échelle de production
- des marchés de concurrence non réglementés ;
- des qualifications acquises hors du système scolaire officiel.

Ainsi, la genèse du concept d'économie informelle est liée à l'observation, dans les villes des pays en voie de développement, de l'existence d'activités productives non déclarées. On explique alors l'existence de cette économie informelle par l'incapacité de l'économie moderne à absorber toute la main-d'œuvre urbaine ou encore par ce qu'il y a un système économique formel qui déçoit.



Figure : Marché de rue non structuré en Haïti

Le terme « informel », qui va très rapidement se populariser pour désigner l'ensemble d'activités productives de petites tailles de nature très diverse (production, commercialisation, financement, etc.), renvoie à l'idée de l'absence de forme précise. Le terme anglais « informal » signifie irrégularité ou « sans cérémonie », il renvoie donc à l'absence de caractère officiel et pas forcément à l'absence de forme.

C'est pourquoi certaines approches préfèrent parler d'« économie non structurée » (Charmes, 1980 ; Nihan, 1980 ; Sethuraman, 1976). On utilise aussi le terme d'économie « non officielle » (Archambault et Greffe, 1984), expression qui semble plus proche de la signification de l'anglais « informal ». D'autres auteurs pour porter l'accent sur la participation active des populations à ces activités utiliseront les termes « spontané », « populaire » : « le développement spontané » (Lachaud et Penouil, 1985), « économie populaire » (De Soto, 1994)², ou encore associent les deux : « économie populaire spontanée » (De Miras, 1984 ; Morice, 1985).

Dans un registre plus pratique, l'économie informelle est une réalité massive à l'échelle du monde. Malgré les difficultés à la mesurer, on estime qu'elle emploie 60 à 70 % de la population active en Afrique, 50 % en Asie, autour de 35 % en Amérique latine, 20 à 30 % en Europe de l'Est et 5 à 10 % en Europe occidentale et en Amérique du Nord (Lautier, 2006). Sa thématique est donc particulièrement importante dans les pays du Sud, d'une part parce que c'est là qu'elle est le plus massivement présente ; d'autre part parce que cette économie s'est vue, depuis une quinzaine d'années, assigner une fonction sociale par les institutions nationales ou internationales : créer des emplois, lutter contre la pauvreté ; enfin parce que certaines de ses activités tendent à former une économie populaire solidaire porteuse d'un développement économique alternatif.

2 De Soto va plus loin pour montrer que cette forme d'économie, même quand la qualifie d'informelle, porte en elle les germes du système capitaliste. L'économie populaire, selon lui, serait une manifestation d'un « capitalisme aux pieds nus » (De Soto, 1994)

Mais revenons à l'économie informelle comme pratique sociale et savoir-faire local. Celle-ci se réfère à une structure se reposant sur les rapports sociaux qui sont la garantie des transactions et des pratiques. On peut se faire des représentations diverses sur les pratiques de l'informel mais celui-ci est crédité d'une culture de l'entreprise, souvent associée à une culture de rébellion ou de résistance face à l'autorité de l'Etat ou encore à une culture d'autonomisation pour des groupes d'acteurs très souvent mis sur la touche par le système économique formel. Tout ceci, à termes, est ancré dans les mentalités. Les praticiens de l'informel apprennent souvent les pratiques de leurs parents, se constituent en associations, y compris financières à base régionale. Ces réseaux ou associations génèrent une confiance qui remplace le juridisme des rapports commerciaux et d'échange formels. En corollaire, ces réseaux ont une force de mobilisation incroyable.

Cette base sociale que constituent les pratiques de l'économie informelle assure une continuité. Cette continuité des structures sociales qui assurent la logistique et la finance permet une grande flexibilité dans le choix des produits échangés, fonde sur un échange continu d'informations entre les importateurs qui apportent leurs connaissances de la demande et les représentants (locaux ou de la diaspora) disposant de l'information sur la disponibilité de l'offre et sa diversité.

Cette flexibilité s'accommode de la distance. Le public client des biens n'a pas les mêmes contraintes que les entreprises clientes ou importatrices. Le temps également de la consommation des produits importés n'est pas le même et permet aux commerçants de l'informel d'ouvrir des routes commerciales en dehors des routes classiques qui bénéficient d'une surveillance étroite des services douaniers. Certains produits traversent en transit les pays côtiers puis y reviennent ou empruntent des routes complexes hors des corridors habituels (Flynn 1997) ou sont importés dans les pays voisins avant de rebondir vers les pays de destination par la voie du transit.

Ces pratiques, ces connaissances, ces savoirs s'inscrivent dans un imaginaire collectif relatif à l'informel. Plusieurs des marchandises qui sont aujourd'hui l'objet de commerce informel ont donc leur histoire et pas la moindre.



Figure : une autre facette des marchés informels à Port-au-Prince

Ce tour d'horizon sur l'informel comme pratiques économiques et savoir-faire local nous porte également à considérer les analyses de Pierre Bourdieu³. Selon Bourdieu, le discours économiste ignore les conditions sociales de l'acte économique présenté comme neutre et relevant d'une rationalité instrumentale supposée universelle. « La science que l'on appelle économie repose sur une abstraction originaire qui consiste à dissocier une catégorie particulière de pratiques, ou une dimension particulière de toute pratique, de l'ordre social dans lequel toute pratique humaine est immergée. Cette immersion oblige, lors même que, pour les besoins de la connaissance, on est contraint de la traiter autrement, à penser toute pratique, à commencer par celle qui se donne, de la manière la plus évidente et la plus stricte, pour

3 *Les structures sociales de l'économie*, Collection Liber, Editions du Seuil, 2000

“économique”, comme un fait social, au sens de Marcel Mauss ». Autrement dit, Pierre Bourdieu cherche à déconstruire le discours économique formel qui isolerait l'économique du social et qui ferait de l'acteur social une sorte d'homo economicus'. L'offre, la demande, le marché et même l'acheteur et le vendeur sont, selon Bourdieu, le produit d'une construction sociale. Dans *Algérie 60*⁴, il souligne que « l'adaptation à un ordre économique et social, quel qu'il soit, suppose un ensemble de connaissances transmises par l'éducation diffuse ou spécifique, savoirs pratiques solidaires d'un ethos qui permettent d'agir avec des chances raisonnables de succès. C'est ainsi que l'adaptation a une organisation économique et sociale tendant à assurer la prévisibilité et la calculabilité exige une disposition déterminée à l'égard du temps, et plus précisément à l'égard de l'avenir, la « rationalisation » de la conduite économique supposant que toute l'existence s'organise par rapport à un point de fuite absent et imaginaire ». Il laisse entendre que si les algériens n'ont pas eu l'habitus de la pratique économique moderne, c'est qu'ils ont été empêchés à l'acquérir. Ils ont été marginalisés dans leur propre pays devant la modernité et la formalité introduites par la France coloniale⁵.

Le savoir : quelques considérations théoriques

L'anthropologie, la géographie, la sociologie, etc. sont autant de disciplines qui traitent de manière croisée et différenciée des multiples aspects des systèmes d'acquisition ou de transmission des savoirs ainsi que de leur impact sur le développement des collectivités locales.

Une première considération touche la nature du savoir. A ce niveau, des analyses anthropologiques, culturelles, ethnographiques et phénoménologiques du savoir des populations locales et des systèmes formels d'acquisition du savoir ont fait le tour de la question⁶.

4 *Algérie 60 : structures économiques et structures temporelles*, Ed de minuit, 1977, pp17-18

5 Cite par Hérold Toussaint, « Violence symbolique et habitus social. Lire la sociologie critique de P. Bourdieu en Haïti », Imp Deschamps, Port-au-Prince, 2012, pp 79 et sv

6 A ce propos, voir entre autre les travaux de M. Foucault (1961), Delbos G., Jorion P. (1990)

Une deuxième considération traite des interactions entre les acteurs. A ce niveau, des études sociologiques des rencontres entre différentes catégories de personnes, de l'adoption, de l'adaptation et de la diffusion des savoirs et des innovations sont légion.

Une troisième considération aborde le cadre institutionnel. A ce dernier niveau, des analyses politiques, économiques et sociologiques du mode d'organisation, de planification et de gestion des savoirs sont recensées.

Nous ne cherchons pas ici à procéder à une étude exhaustive sur la littérature existante des savoirs. Nous présentons ces considérations seulement à titre indicatif dans l'espoir qu'elles pourront être scrutées davantage, et susciter des débats théoriques. Dans l'espoir aussi qu'elles permettront de rallier des perspectives conflictuelles en vue d'arriver à une mise en partenariat entre savoir local et savoir formel pour le développement intellectuel et humain.

Représentations du savoir local

De manière générale, le savoir local est perçu de trois manières :

1. le savoir des populations locales est « primitif », non scientifique », « erroné » ;
2. le savoir des populations locales est « une ressource précieuse mais sous-exploitée » ;
3. ni le savoir des populations locales, ni la science occidentale ne peut être considéré comme des savoirs monolithiques. Ils représentent la somme de théories épistémologiques multiples et divergentes apparues dans des contextes culturels, socio-économiques et politiques particuliers.

La construction sociale du savoir

Comme tout phénomène social et culturel, le savoir se construit. Mais des interrogations se posent sur comment le savoir local voit le jour ? Quelles relations les individus entretiennent-ils avec leurs savoirs ? Comment ce savoir est-il partagé et transmis ? Est-ce-que les individus « connaissent », « pensent », « présupposent » et admettent tout ceci (le savoir technique local) et dans

quelle mesure leurs avis divergent-ils ? Comment les locaux en arrivent-ils à « savoir » et comment finissent-ils par se fier à ce qu'ils savent ? Qui transmet le savoir ?

James Fairhead (1990) nous indique certaines pistes au travers d'une recherche ingénieusement menée dans une communauté d'agriculteurs au Zaïre. Il nous montre qu'au sein d'une société, le savoir est détenu, contrôlé et engendré par des personnes⁷ différentes. Une vision différenciée de l'apparition du savoir est donc un élément essentiel dans la compréhension du savoir des populations locales. Mais un autre problème se pose : quel est le savoir qui prime ? Celui d'un homme ou d'une femme ? D'un individu riche ou pauvre, vieux ou jeune, influent ou non ? Le savoir étant lié à l'action et mieux étant un construit politique et social, il faut l'analyser et le comprendre d'une manière socialement différenciée et affinée d'un point de vue politique. Prenons l'exemple de l'innovation agricole pour mieux situer le problème. En général, l'innovation se fait suivant une logique antagonique et selon un rapport de pouvoir entre acteurs sociaux, paysans traditionnels et experts. Les agriculteurs considèrent généralement que les aménagements et expériences agricoles qu'ils réalisent sont « normaux » et qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner ; l'expert, lui, compte tenu de la multiplicité des pratiques possibles, ne suit pas toujours un plan rationnel mais apporte des réponses ponctuelles. Ainsi, ce dernier, reconnu par ses pairs comme spécialiste, va chercher à compenser le manque à gagner du paysan par l'apport d'un savoir autre, innovant. Il va alors chercher à savoir qui contrôle le flux d'information dans la communauté pour mettre à profit son œuvre. La dynamique de cet exercice et de cette transmission comporte à l'évidence une dimension politique et idéologique⁸.

7 Université de Londres, thèse de doctorat, 1990

8 Les personnes intéressées à approfondir leur point de vue sur la question peuvent se référer aux travaux de James Scott, *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, 1985, Yale Univ Press ; *Domination and the Arts of resistance: Hidden transcripts*, Yale Univ Press, New Haven, 1990. Les thèses de Maria Salas (1991), *The category of space and time and the production of potatoes in the Montaro Valley, Peru*, in Drupra G. (ed.), *Savoirs paysans et développement*, Ostorm, Paris

Le cadre institutionnel :

Le texte final du Sommet de Rio de 1992, encore appelé Agenda 21 et invoqué au début de ce texte, incitait les populations locales à définir leur propre agenda 21⁹. Toutes les collectivités locales instaurent ainsi un dialogue avec leurs habitants pour définir leurs plans respectifs qui devraient être insérés dans l'Agenda. Autrement dit, l'institutionnalisation, la valorisation et la reconnaissance du savoir local devient un acquis incontournable pour les acteurs et pour les interfaces. En même temps, elles situent l'action et le savoir des acteurs dans une logique qui déborde le seul cadre local.

Mais certaines interrogations sur le sens et les stratégies dans le domaine de la reconnaissance institutionnelle des initiatives locales restent entières. Le cas de l'économie informelle dont il est question ici est révélateur de bien des tours et détours. Ici et ailleurs, des sauveurs de grand chemin (au travers d'institutions nationales et internationales) disent reconnaître l'action des acteurs locaux, leur savoir et leur savoir-faire et disent même se mettre à leur service. Pourtant rien n'y fit véritablement. Il faut veiller, sous couvert de discours très peu orthodoxes, à ne pas aider, volontairement ou involontairement, à reproduire la pauvreté régnante sous ce couvert. Par extension, il faut veiller également à ce que cette reconnaissance ne soit pas qu'au service d'une reproduction édulcorée du système global de production des inégalités sociales, et donc, des conditions de travail et de vie vécues par les porteurs de ces activités d'économie populaire. Face au savoir-faire et à la créativité, le spectre de la domination et de l'utopie¹⁰ est toujours là.

Bibliographie

AGRAWAL, A. (2002). Classification des savoirs autochtones : la dimension politique, *Revue Internationale des Sciences sociales, Les savoirs autochtones*, n° 173, p. 325-336.

9 Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21 (Chapitre 28 de la Charte)

10 Voir le texte de Lucien Maurepas (sur le cas d'Haïti notamment) relatif à cette problématique. Référence complète en bibliographie

- BARTHÉLÉMY, C. (2003). *Des rapports sociaux à la frontière des savoirs. Les pratiques populaires de pêche amateur au défi de la gestion environnementale du Rhône*, Doctorat de sociologie, Université de Provence, 2003, 375 p.
- BROMBERGER, C. (1986). Les savoirs des autres, *Terrain*, n° 6, p. 3-5.
- DELBOS, G., Jorion P. (1990). *La transmission des savoirs*, Maison des sciences de l'Homme, Paris, 310 p.
- DE MIRAS, C. (1990), État de l'informel, informel et État : illustration sud-américaine, *Revue Tiers-Monde*, XXXI, 122, p.377-392.
- DE SOTO, H. (1994), *L'autre sentier : la révolution informelle dans le Tiers-Monde*, La découverte, Paris, 245p.
- DINGAN, Bazabas, *Du marche de rue en Haïti : le système urbain a Port-au-Prince face a ses entreprises d'espace-rue*, l'Harmattan, Montréal, 1997
- DUCROS, A., LIZET, B., MICOUD, A., ROUÉ, M. (1998). Anthropologie et environnement, La question de l'environnement dans les sciences sociales. Eléments pour un bilan. PEVS CNRS, *Lettre PIREVS* n° 17, p 13-23.
- FABIANI, JL. (1988). *Les prédateurs éclairés : remarques sur la "gestion rationnelle" de la chasse en France, L'imaginaire de la chasse. Hier et aujourd'hui*, Atelier CRC France, Paris, p. 111-124.
- FOUCAULT M. (1961). *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, Paris.
- LARRÈRE, C., LARRÈRE, R. (1997). *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Alto Aubier, Paris.
- LAUTIER B. (2006), Économie informelle, in J-L Laville, A.D. Cattani, Dictionnaire de l'autre économie, Folio actuel, Gallimard, Paris, p. 210-219.
- MAUREPAS L., L'Économie informelle en Haïti : entre domination, créativité et utopie, *Revue Réfraction*, n° 9, Alternatives à l'économie capitaliste, Automne 2003
- PICON B. (1988). *L'espace et le temps en Camargue*, Actes Sud, Arles, 231 p.